

1949

203

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANCE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO-PLCP)**

**NOTE TECHNIQUE SUR LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE
EN VUE DU CONSEIL PRESIDENTIEL DU 13 AOÛT 2013**

Août 2013

I. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre des **recommandations issues du Conseil Interministériel du 12 Avril** sur **La Couverture Maladie Universelle**, plusieurs rencontres ont été tenues avec tous les acteurs afin d'examiner les plans d'actions prioritaires des différents régimes.

Les grands axes retenus lors du conseil interministériel s'articulent autour des points suivants :

- la mise en place d'un groupe de travail chargé d'affiner et de valider les recommandations qui avaient été proposées ;
- la réflexion sur un modèle de la **CAPSU** à partir de l'existant et l'articulation avec les structures faitières des mutuelles de santé mises en place ;
- l'intégration de toutes les expériences existantes dans les options et mesures stratégiques avec des phasages précis.

II. Objectifs des rencontres

2.1 Objectif général :

S'accorder sur les propositions de recommandations et options stratégiques correspondantes qui ont fait l'objet de discussions au Conseil.

2.2 Objectifs spécifiques :

- discuter et valider les recommandations;
- discuter et valider les stratégies correspondantes ;
- définir les modalités de collaboration ainsi que les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs.

III. Recommandations révisées

La révision de la première recommandation relative aux taux de couverture a constitué l'essentiel des discussions au cours du Conseil interministériel. Il a été finalement retenu d'intégrer une autre recommandation principale qui devait s'intituler ainsi « **Etendre la**

couverture maladie de base à 100% de la population d'ici 2017 » et de maintenir les taux de couverture par les mutuelles de santé conformément aux indicateurs de la SNDES .

De façon spécifique, il s'agit de prendre en compte :

- La proposition de taux de couverture relative à la nouvelle politique de prise en charge gratuite des soins pour les enfants de 0-5 ans et le Plan Sésame ;
- L'intégration systématique des césariennes et des accouchements dans le paquet de base de la CMU ;
- Les perspectives de la mise en œuvre de la loi d'orientation sociale qui permettra aux personnes vivant avec un handicap de bénéficier d'une carte d'égalité de chance, pour l'accès permanent et gratuit aux soins de santé. Ce qui permettra également de booster le taux de couverture du risque maladie ;
- L'intégration des autres initiatives développées au niveau des autres ministères notamment, le projet de couplage micro assurance santé/microfinance dans le cadre du projet PRP du Ministère de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin au niveau de la zone nord.

Dans ce sens, les actions à entreprendre sont :

- Prendre de manière urgente un acte administratif pour matérialiser la répartition des 10 milliards inscrits au niveau du budget du MSAS et proposer un schéma pertinent de mobilisation des ressources ;
- Mettre en place une unité de gestion avec des spécialistes en finance, qui pourrait être logée au niveau de la CACMU pour une meilleure rationalisation de toutes les ressources de la CMU, qui doivent être centralisées dans un guichet unique ;
- Elaborer un manuel de procédure pour chacune des initiatives à l'image de ce qui est proposé pour les fonds destinées aux subventions générales et subventions ciblées aux mutuelles de santé ;
- Elaborer un plan d'action pour les autres régimes notamment les IPM afin d'avoir un plan d'action intégrée de la CMU, qui pourra être un document de base.

IV. Tableau de synthèse des recommandations révisées

Recommandation principale : Etendre la couverture maladie de base à 100% de la population d'ici 2017

Recommandations par régime et mesures d'accompagnement :

Recommandations	Stratégies	Acteurs responsables	Responsabilités du MFEEF
Régime d'assurance maladie volontaire à travers les mutuelles de santé			
Etendre la couverture du risque maladie aux secteurs ruraux et informels à travers les mutuelles de santé conformément aux indicateurs de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Social (27%% en 2013 ; 46% en 2014 ; 50% en 2015 ; 60% en 2016 et 65% en 2017)	- Appui à la mise en place d'une mutuelle de santé au moins dans chaque collectivité locale - Appui à la mise en place de mutuelles de santé au sein des groupes organisés (acteurs culturels, les écuries de lutte, groupement de promotion féminine, institutions de micro finance). - Allocation d'une subvention générale à hauteur de 50% de la cotisation aux mutuelles de santé dans les 14 départements pilotes du DECAM pour élargir le paquet de prestations offert. - Allocation d'une subvention ciblée pour la prise en charge médicale des indigents à travers les mutuelles de santé dans le cadre de l'extension du fonds d'équité	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale	Capitalisation de l'expérience pilote du PRP relative à la mise en œuvre d'un produit de micro assurance santé dans la commune de Saint Louis. Il s'agit du couplage entre la micro finance et la micro assurance- santé afin de sécuriser davantage les populations les plus vulnérables en leur donnant les moyens de faire face à des chocs brusques imprévisibles. Cette stratégie s'appuie sur les bénéficiaires des financements sur lignes de crédit d'activités génératrices de revenus

	au niveau national. - Inscription d'un fonds d'appui aux mutuelles de santé dans les budgets des collectivités locales. - Appui à la mise en place d'unions régionales, départementales et locales des mutuelles de santé - Appui à la mise en place la fédération nationale des mutuelles de santé.		(AGR). A ce jour, les MEC partenaires du P.R.P enregistrent 470 ménages adhérents dans les huit (08) quartiers de Saint Louis, soit un total de 5170 personnes directement ciblées constituant le noyau dur. A terme, le projet compte sur un potentiel de 18 629 ménages et 157 630 personnes devant être couvertes par le produit de micro assurance santé dans l'actuelle zone de concentration (Louga, Saint Louis, Matam) du PRP
Mettre en place des cadres d'appui financiers et réglementaires pour la promotion des mutuelles sociales conformément au Règlement communautaire de l'UEMOA portant réglementation de la mutualité sociale	Signature et application des décrets portant organisation et fonctionnement du Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales et de l'Office National de la Mutualité Sociale.	Primature Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances PTF Commission UEMOA	

Régime d'assistance médicale		
Renforcer et rationaliser les initiatives de gratuité existantes (Plan Sésame, accouchement, césariennes) - Augmentation des fonds alloués aux politiques de gratuité (plan Sésame, accouchements et césariennes). - Renforcement du système de gestion des politiques de gratuité. - Remboursement de la dette du Plan Sésame - Modification du décret 72-215 du 07 mars 1972 pour permettre aux retraités du FNR d'avoir une imputation budgétaire au 5/5. - Augmentation des fonds de prise en charge médicale des retraités de l'IPRES. - Intégration des médicaments spécifiques aux personnes âgées dans la liste nationale des médicaments essentiels. - Extension de la gratuité de la césarienne et des accouchements à toutes les régions du pays.	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des et des relations avec les Institutions PTF	
Etendre les initiatives de gratuité aux enfants de 0 à 5 ans - Accessibilité du paquet de service défini dans les structures de santé publiques. - Identification de la cible à partir de l'état civil. Incitation de la caisse de sécurité sociale à contribuer au financement de cette initiative.	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin Ministère de l'Economie et des Finances	Développement de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer à travers le dispositif institutionnel (PTO) et communautaire (APDC) mis en place dans le cadre de l'INPS

		Ministère de la Fonction Publique, du Travail, et des relations avec les Institutions PTF	
		Primature Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales	
Régime d'assurance maladie obligatoire			
Regrouper toutes les initiatives de gratuité dans un Fonds unique	Signature et application du décret portant organisation et fonctionnement du Fonds National de Solidarité Santé.		
Mettre en œuvre la réforme sur les IPM à travers l'application du décret 2012-832 du 07 août 2012.	- Mise en place du fonds de garantie et de solidarité des IPM. - Création d'une seule IPM inter entreprises pour les travailleurs non permanents. (journaliers, saisonniers). - Mise en place de l'ICAMO (Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire).	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des et des relations avec les Institutions Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances PTF	
Renforcer la prise en charge médicale des fonctionnaires et agents de l'Etat	- Prise en charge des médicaments à hauteur de 50% par l'Etat.	Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des et des relations avec les Institutions	

	- Création de centres médico-sociaux des fonctionnaires dans toutes les régions. - Prise en charge totale des fonctionnaires retraités par l'imputation budgétaire.	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Economie et des Finances	
Mesures d'accompagnement du développement de la CMU			
Garantir une offre permanente de soins de santé de qualité	- Renforcement des ressources humaines, - Renforcement des infrastructures, des équipements, - Disponibilité des médicaments - Mise en place d'une politique de tarification harmonisée adaptée à la CMU - Développement d'un partenariat public privé pour rendre accessibles l'offre de soins.	Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Aménagement du territoire et des collectivités locales Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des et des relations avec les Institutions PTF Cabinets privés	Capitalisation du système de ciblage géographique, communautaire et catégoriel conceptualisé et mis en œuvre dans le cadre de l'INPS
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de ciblage des indigents et groupes vulnérables éligibles à la CMU	- Amélioration de l'Etat civil pour les enfants de 0-5ans - Harmonisation des outils de ciblage - Création de carte d'accès aux prestations de soins de santé pour les bénéficiaires du plan Sésame. - Carnet de santé pour les femmes enceintes.	Ministère de l'intérieur Ministère de la Santé et de l'Action Sociale Ministère de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrenariat féminin PTF ONG	

Mettre en place un cadre de synergie entre les bourses de sécurité familiale et autres système de cash de transfert et la CMU	- Subvention par le fond d'équité de l'adhésion des bénéficiaires de bourses de sécurité familiale aux mutuelles de santé. - Affectation d'une partie des transferts monétaires pour l'adhésion des bénéficiaires aux mutuelles de santé.	Ministère de la santé et de l'Action Sociale Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin	Le schéma de couverture développé avec le PRP (dans la zone nord) sera reconduit et renforcé dans la zone centre (Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine) par le Programme de Réduction de la Pauvreté et de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social (PRP/ PRODES) sur financement du PNUD et du Luxembourg. Le PRP/PRODES se propose d'accompagner l'Etat à travers la Délégation Générale à la Protection Sociale et à la Solidarité Nationale (DGPSSN) dans la concrétisation du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) en agissant sur le levier autonomisation économique en vue de promouvoir l'émergence de familles productives aptes à contribuer à une croissance
---	--	---	--

		économique inclusive et durable. Il s'agit, en effet, en plus de l'allocation du PNBSF, de soutenir davantage les ménages ciblés dans l'accès au micro crédit et à la micro assurance santé pour renforcer leurs initiatives et potentiels productifs. De plus, un cadre de partenariat est en cours entre la CSO-PLCP et la Cellule d'Appui à la Couverture Maladie Universelle (CACMU) dans le cadre du Projet « Développement de la Couverture Universelle par l'Assurance Maladie dans le contexte de la Décentralisation » (DECAM) selon une approche territoriale (une collectivité locale, une mutuelle de santé au moins). Il en est de même avec le PIDES qui a inscrit dans ses PAR le développement d'une expérience pilote dans les zones d'intervention de Kaolack et Dakar.
--	--	--

			Ministère de la santé et de l’Action Sociale Ministère de la Fonction Publique, du Travail, des et des relations avec les Institutions Ministère de la Communication, des Télécommunications et de l’Economie numérique Délégation générale à la protection sociale et à la solidarité nationale	
Renforcer la communication sur la CMU	Elaboration et mise en œuvre d’un plan de communication sur la CMU.			
Mettre en place un comité de pilotage multisectoriel de la CMU	Signature d’un acte mettant en place le comité de pilotage proposé à cet effet.		Primature et ministères concernés	
Développer des stratégies de protection sociale pour l’autonomisation des groupes vulnérables	- Allocation de crédits à ces groupes cibles pour le développement d’activités génératrices de revenus. - Développement de stratégies de couplage micro finance/micro assurance pour leur permettre à terme d’assurer leur cotisation aux mutuelles de santé.	Ministère de la santé et de l’Action Sociale Ministère de la Famille, de l’Enfant et de l’Entreprenariat féminin Ministère de l’Economie et des Finances PTF Institutions de micro-fiances	la stratégie développée pourrait reposer sur : - La promotion de dynamiques socioéconomiques locales autour des deux leviers suivants : Structuration et renforcement du système d’appui des activités génératrices de revenus des groupes vulnérables :	

			Valorisation du potentiel productif des groupes vulnérables ; - L'approche territoriale.
Développer des stratégies de financement innovant de la CMU	- Taxation sur le tabac, l'alcool et les produits de luxe pour financer la CMU - Allocation d'une partie de la TVA au financement de la CMU - Contribution du secteur privé au financement de la CMU	Ministère de l'Economie et des Finances	